

Lettre ouverte à :

**Monsieur le Préfet de Charente-Maritime,
Monsieur le Président de l'Agglomération Royan Atlantique,
Mesdames et Messieurs les Maires de la presqu'île d'Arvert.**



Mesdames, Messieurs,

Par ce courrier, nous voulons attirer de nouveau votre attention sur l'intérêt de la préservation des marais de la presqu'île d'Arvert et l'impérieuse nécessité d'inclure cette sauvegarde dans les documents d'urbanisme en cours ou à élaborer.

Aux services rendus à l'homme par ces zones humides (épuration des eaux de ruissellements, régulation des crues, stockage du CO₂, alimentation locale – maraîchage, élevage) s'ajoutent les riches réservoirs de biodiversité qu'elles constituent et que l'État s'est engagé à sauvegarder mais aussi la diversité des paysages à forte valeur pédagogique et esthétique.

Ces fonctions prennent plus d'importance encore dans le contexte de réchauffement climatique, en particulier dans notre région en bord de mer.

Malgré les nombreuses réglementations qui sont censées les défendre, le constat que nous faisons aujourd'hui est on ne peut plus alarmant. Si de trop rares communes ont traduit et respecté dans leurs documents d'urbanisme la *loi sur l'eau*, le manque de cohérence à l'échelle de l'Agglomération aboutit à une perte importante de fonctionnalités de ces milieux avec des conséquences graves (diminution de biodiversité, des fonctions épuratrices et du stockage du CO₂) mais aussi à l'aval, aux exutoires dans le milieu marin récepteur (eaux de baignade et utilisée pour l'aquaculture). Les piètres qualités de ces eaux mettent ainsi en danger l'économie locale. Ce constat est largement relayé par la presse locale comme par exemple cet article du journal Sud-Ouest au titre évocateur « Pays royannais : les eaux de baignade urbaines voient trouble » publié le 29 octobre 2020 par Ronan Chérel.

Nous constatons après plusieurs décennies de lutte pour la préservation de ces zones humides, une constante régression de ces milieux par des projets d'urbanisme toujours en cours dans nos marais et souvent sur les marges, ne respectant pas le cadre réglementaire : loi littoral, loi sur l'eau, loi espèce protégée... Aussi nous serons très exigeants dans nos avis lors des enquêtes publiques pour tout projet ainsi que lors de l'établissement des P.L.U. et dans le S.C.O.T.

Une autre préoccupation se situe sur les bassins versants où là également les règles de gestion des eaux pluviales sont trop souvent appliquées *a minima* voire pas du tout dans la réalisation des aménagements. Ces zones humides subissent ainsi une double peine : directement par l'urbanisation qui les fait disparaître parfois rapidement et indirectement par des apports d'eau qualitativement et quantitativement incompatibles avec leur bon fonctionnement.

L'avenir des zones humides de la presqu'île d'Arvert nécessite un véritable engagement de tous les décideurs qui passe par le strict respect de la réglementation et son application.

Comptant sur votre prise de conscience et votre détermination à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la protection des marais doux et des marais salés de notre région et en vous assurant de notre entière contribution, recevez Monsieur le Préfet, Monsieur le Président de la CARA, Mesdames et Messieurs les Maires de la presqu'île d'Arvert nos respectueuses salutations.

Les Signataires du Collectif

Alain Durand-Lasserre
Président de l'association OBIOS



Claude Charles
Vice-Président MALINE



Maryse Sinsout
Présidente de l'association
Estuaire pour Tous

Jean-Marc Thirion
Directeur-Ecologue
Association OBIOS



Guy Estève
Historien des paysages



Laurent Begaud
Président ASCO des marais de
Boube/Belmont

Alain Géniteau
Président des Amis de Saint-Palais



Monique Hyvernaud
Présidente de NATVERT



Michel Brochard
Président ASCO du marais de Pousseau



Joël Rasteau
Vice-Président
des Amis de Saint-Palais



Jacques Boulmer
Président de Demain Les Mathes



Loïc Charrier
Président ASCO du marais de Chenaumoine

ROyan Vaux Environnement
Patrice DEPONDT Président



Pour tout contact du collectif :

Jean-Marc THIRION directeur de l'association OBIOS : 0649231663,
association.obios@gmail.com



Chenaumoine



Boube-Belmont



Bertu, Chaillonnais



Pontailac



Pousseau



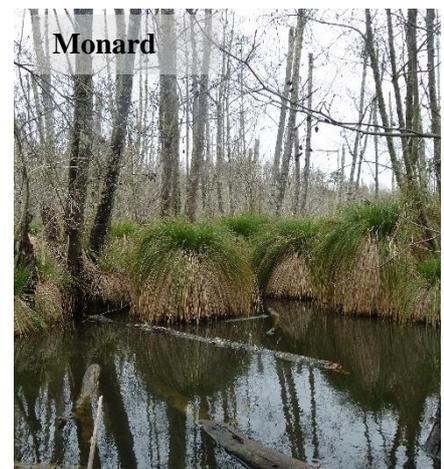
Pousseau



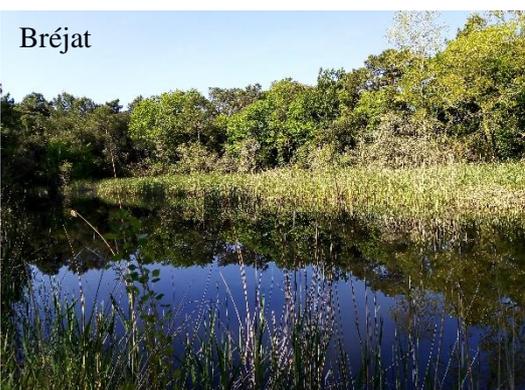
Marais doux, La Tremblade



St-Augustin



Monard



Bréjat



Seudre



Bernezac